



71-2011

ARRETE PERMANENT

Limitation de vitesse à 30km/h
Sur une partie de la **rue de Poissy**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 et R 413-1 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée

Considérant que la topologie de la voie incite les conducteurs à une vitesse excessive sur une partie de la rue de Poissy

Le Maire de Feucherolles,

ARRETE

Article 1^{er} : La vitesse maximum pour tous les véhicules à moteur circulant du **8bis de la rue de Poissy** jusqu'à l'intersection avec **la rue de la Mare Jeanne** sera **limitée à 30 km/h**.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune de Feucherolles.

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et, conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Ampliation à : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Noisy-le-Roi
CSO
VEOLIA TRANSPORT

Fait à Feucherolles, le 1er septembre 2011
Affiché le :

39, Grande Rue - 78840 Feucherolles

le maire,
Patrick LOISEL

☎ : 01.30.79.43.46 Fax : 01.30.79.43.47

